



Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité du village de Pointe-Lebel**, tenue le 8 septembre 2025, à 19 h, au 255, rue Granier, lieu ordinaire des sessions conformément au Code municipal du Québec, après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par ledit Code, en tel cas fait et pourvu à laquelle sont présents :

Les conseillers présents sont:

M. Clermond Coll
Mme Josée Gagnon
Mme Cécile Roussel
Mme Nadine Gagnon
M. Jacques Ferland

ET :

M. André Bossé, maire
M. Gilles Pineault, directeur général/greffier-trésorier.

Les conseillers absents sont:

M. Dany Lafontaine

1. Ouverture de la séance et validation du quorum
2. Nomination de la présidence et du secrétaire de l'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour et vérification de l'avis de convocation
4. Dépôt de la correspondance
5. Mot du maire
6. Dépôt des salaires du 1er au 31 août 2025
7. **RÉSOLUTIONS**
 - 7.1 Offre de services professionnels – Évaluation et correction du drainage du secteur la rue Chouinard
 - 7.2 Offre de services – Réfection de deux ponceaux rue Granier
 - 7.3 Adoption du règlement d'emprunt. 25-02 pour le recouvrement final et temporaire de la sous cellule d'enfouissement numéro 4A du lieu d'enfouissement technique de Ragueneau et travaux connexes.
 - 7.4 Achat d'un camion Chevrolet 2024 F2500
 - 7.5 Nomination d'une élue au sein du comité des loisirs de Pointe-Lebel
 - 7.6 Organisation d'évènement par le comité de loisirs
 - 7.7 Panneaux d'interprétation sculpture locale
 - 7.8 Journée Culturel – "Le camping des gros sabots"
 - 7.9 Musique interactive et participative – Domaine des Pins Blanc et FADOQ
 - 7.10 Mandat avocat – Terrain Centre Jardin Trudel
 - 7.11 Demande financière - Association du Cancer de l'Est du Québec
 - 7.12 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour aliéner ou lotir pour agrandir une superficie utilisée à une fin autre que l'agriculture le lot 4 917 314 – Rue Murray
 - 7.13 Dépôt rapport financier 2023
8. Affaires nouvelles
9. Période de questions
10. Levée de la séance



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VALIDATION DU QUORUM

M. André Bossé, maire, déclare la séance ouverte à 19h04 vérifie le quorum.

RES. : 2025-09-190

2. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE ET DU SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le/la conseiller(ère), Mme Nadine Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter M. Gilles Pineault, directeur général/greffier-trésorier, comme secrétaire d'assemblée.

RES. : 2025-09-191

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par le/la conseiller(ère) Mme Nadine Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour, tel que présenté par le maire suppléant, M. André Bossé, soit accepté.

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Reçues:

<u>2025-09-03</u>	<u>Courriel</u>	Ville de Baie-Comeau ○ Changements dans la gestion du service de transport adapté
<u>2025-08-28</u>	<u>Courriel</u>	Ministère du travail ○ Demande de médiation ou conciliation syndicat vs Pointe-Lebel
<u>2025-08-27</u>	<u>Courriel</u>	Ministère des Finances - Financement -96025-13 ○ Décision du ministre des Finances ○ L'échéancier de paiement
<u>2025-08-26</u>	<u>Lettre</u>	Démission responsable de la bibliothèque
<u>2025-08-25</u>	<u>Courriel</u>	Alliance Forêt Boréale ○ Blocus forestiers en Mauricie et au Saguenay Lac-Saint-Jean
<u>2025-08-21</u>	<u>Courriel</u>	ID Manic ○ Agente de développement touristique Mme Jessika Régimald débute le 8 septembre 2025
<u>2025-07-24</u>	<u>Courriel</u>	Ministère de la Sécurité Publique ○ Avis technique pour une section de la rue Chouinard à Pointe-Lebel

Expédiées: aucune

5. MOT DU MAIRE

M. André Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux membres présents et remercie les membres de l'exécutif pour leur présence.

Il avise qu'il ne sollicitera pas un nouveau mandat en tant que maire aux élections municipales de 2025.



RES. : 2025-09-192

6. DÉPÔT DES SALAIRES DU 1ER AU 31 AOÛT 2025

Il est proposé par le/la conseiller(ère), M. Clermond Coll et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER le dépôt de la liste des salaires du 1^{er} août au 31 août 2025, au montant de 53 833.53 \$, vérifiée et signée par le maire.

QUE le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

7. RÉOLUTIONS

RES. : 2025-09-193

7.1 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – ÉVALUATION ET CORRECTION DU DRAINAGE DU SECTEUR LA RUE CHOUINARD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-Lebel a fait une demande de proposition d'honoraire pour des services professionnels dans le cadre de la correction du drainage du secteur de la rue Chouinard;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service sert à prendre connaissance des données pertinentes comme le relevé d'arpentage au GPS et inspection visuelle du secteur concerné pour documenter les problématiques existantes, l'analyse hydraulique préliminaire pour évaluer les écoulements de surface de la chaussée et identifier les zones critiques, de valider avec la municipalité le plan concept ainsi que les aspects techniques utiles, de faire la conception des plans et devis pour les travaux de correction du drainage ainsi que l'estimation des coûts des travaux selon les solutions proposées incluant la préparation des demandes d'autorisation environnementales, la préparation des documents d'appel d'offres pour la réalisation des travaux et l'accompagnement technique lors de l'appel d'offres, préparation des addendas, analyse de la conformité des soumissions et recommandation;

CONSIDÉRANT QUE Les travaux inclus à la présente section concernent l'évaluation et la correction du drainage de la chaussée sur une longueur d'environ 1 km de la rue Chouinard, en bordure des berges du Fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la Direction de l'ingénierie et infrastructures de la FQM a dressé une liste de services professionnels afin d'établir un prix budgétaire de ses honoraires dans ce projet. Le budget estimé est basé sur l'estimation la plus exacte du temps requis pour réaliser les étapes proposées.

CONSIDÉRANT QUE La FQM fonctionne avec une tarification au temps réel et débours encouru, comme indiqué au point 5 de l'entente relative à la fourniture de ses services. S'il y a une découverte au cours de l'exécution un impondérable modifiant substantiellement le mandat à être réalisé, la municipalité sera avisée dans les meilleurs délais au préalable afin d'obtenir sa probation;



ESTIMATION PRÉLÉMINAIRE DES HONORAIRES
ÉVALUATION ET CORRECTION DU DRAINAGE DU SECTEUR LA RUE CHOUINARD
MUNICIPALITÉ DE POINTE-LEBEL
RELEVÉS, PLANS ET DEVIS ET SERVICES D'ADJUDICATION

N° ITEM	Désignation des travaux	Unité	Quantité estimée	Prix Unitaire	Montant total
1	Évaluation et correction du drainnade de rue (~1.0 km)				
1.1	Relevés d'arpentage au GPS et inspection fossés ou ouvrage existants	global	1	5 200.00 \$	5 200.00 \$
1.2	Évaluation du drainage de surface	global	1	4 200.00 \$	4 200.00 \$
1.3	Élaboration de plans concepts	global	1	4 400.00 \$	4 400.00 \$
1.4	Élaboration du devis, bordereau de soumission et estimation	global	1	8 800.00 \$	8 800.00 \$
1.5	Mise en plan finale	global	1	6 100.00 \$	6 100.00 \$
1.6	Préparation des demandes d'autorisation environnementales, si requis	global	1	8 800.00 \$	8 800.00 \$
1.7	Service d'adjudication d'appel d'offres	global	1	1 500.00 \$	1 500.00 \$
				sous-total	39 000.00 \$

EN CONSEQUENCE

il est proposé par le/la conseiller(ère), M. Jacques Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REFUSER

l'offre de service professionnels d'évaluation et de correction du drainage du secteur de la rue Chouinard

QUE

le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RES. 2025-09-194

7.2 OFFRE DE SERVICES – RÉFECTION DE DEUX PONCEAUX RUE GRANIER

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité a procédé à un appel d'offres pour les honoraires professionnels requis;

CONSIDÉRANT QUE

deux (2) soumissionnaires ont été déposés, des offres qui ont été jugées conformes;

CONSIDÉRANT QUE

Les honoraires professionnels du projet seront financés Par la subvention PAVL au montant de 10 000\$;

CONSIDÉRANT QUE

la balance des honoraires professionnels du projet seront pris directement dans le Fonds de réfection voirie publique (sablère/gravière) portant le numéro de grand-livre 55-163-00-0000;

CONSIDERENT QUE

l'offre de service de la FQM a été retenue;

EN CONSEQUENCE

il est proposé par le/la conseiller(ère), M. Clermond Coll et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

D'ACCEPTER

les plans et devis de deux (2) ponceaux de la rue Granier à la FQM, au montant de 24 500.00\$;

QUE

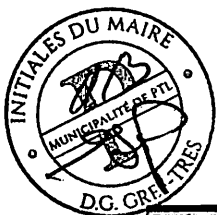
le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.



RES. 2025-09-195

7.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT. 25-02 POUR LE RECOUVREMENT FINAL ET TEMPORAIRE DE LA SOUS CELLULE D'ENFOUISSEMENT NUMÉRO 4A DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE RAGUENEAU ET TRAVAUX CONNEXES

CONSIDÉRANT QUE	la cellule d'enfouissement numéro 4 est en exploitation depuis le 21 juin 2023 et comporte trois sous-cellules, soit 4A, 4B et 4C;
CONSIDÉRANT QUE	la mise à jour du plan d'exploitation jumelée aux opérations d'enfouissement actuelles démontre que la sous-cellule 4A arrivera à pleine capacité à l'automne 2025;
CONSIDÉRANT QUE	afin de poursuivre ses activités, la Régie procédera à l'ouverture de la sous-cellule 4B;
CONSIDÉRANT QUE	l'ouverture simultanée des sous-cellules 4A et 4B, combinée aux activités de compostage, engendre une production de lixiviat supérieure à la capacité du système de traitement;
CONSIDÉRANT QUE	à cet effet et afin d'assurer la pérennité du système de traitement, la Régie procédera au recouvrement final et temporaire de la sous-cellule 4A;
CONSIDÉRANT QUE	les coûts liés aux travaux de recouvrement ont été préparés par l'entreprise Tetra Tech QI Inc. et sont évalués à 409 456,65 \$ excluant les taxes applicables;
CONSIDÉRANT QU'	une préparation pré-enfouissement, appelé « travaux connexes », doit être effectuée avant l'ouverture d'une nouvelle sous-cellule d'enfouissement;
CONSIDÉRANT QUE	les travaux connexes consistent en la pose de filet pare-papier sur le pourtour de la cellule 4B et qu'ils ont été évalués par la directrice générale et greffière- trésorière, Mme Isabelle Giasson, au montant de 99 864,00 \$;
CONSIDÉRANT QUE	l'ensemble des coûts du projet s'élève à 715 062,93 \$ incluant les taxes applicables, les imprévus, les frais de laboratoire et de financement;
CONSIDÉRANT QUE	la régie ne dispose pas de l'ensemble des deniers nécessaires pour défrayer le coût des travaux prévus à ce règlement;
ATTENDU QUE	l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil de la régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan tenue le 7 août 2025 et que le projet de règlement d'emprunt a été déposé;
EN CONSEQUENCE	il est proposé par le/la conseiller(ère), M. Clermond Coll et résolu à l'unanimité des conseillers présents.
DADOPTER	le règlement d'emprunt 2025-02 pour le recouvrement final et temporaire de la sous cellule d'enfouissement numéro 4a du lieu d'enfouissement technique de Ragueneau et travaux connexes tel que présenter afin d'autoriser l'ensemble des coûts du projet au montant de 715 062,93\$.



RES. 2025-09-196

7.4 ACHAT D'UN CAMION CHEVROLET 2024 F2500

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité désire acquérir un camion pour utilisation générale auprès des travaux publics;
CONSIDÉRANT QUE	la proposition de l'entente de location de service 2005-0035 avec le CGER permet de mettre fin à l'entente de location, et ce, sans pénalité;
CONSIDÉRANT QUE	le financement d'achat d'un camion Chevrolet 2024 F2500 aura lieu dans le fonds de roulement sur une période de 7 ans;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par le/la conseiller(ère), M. Jacques Ferland et résolu à l'unanimité par les conseillers présents.
D'AUTORISER	le directeur général à faire l'achat d'un camion. F2500 Chevrolet 2024. Cabine simple 4 x4, équipée d'un moteur de 6.6 L. en affichant 364 6 km au compteur au montant de 58 000.00\$ plus taxes.

RES. 2025-09-197

7.5 NOMINATION D'UNE ÉLUE AU SEIN DU COMITÉ DES LOISIRS DE POINTE-LEBEL

CONSIDÉRANT QUE	le comité des Loisirs est de bonifier les activités dans la municipalité de Pointe-Lebel et d'apporter un support aux organismes dans l'organisation d'activités sportives, culturelles et de loisirs.
CONSIDÉRANT QU'	étant encore dans ses débuts, le comité désire avoir un encadrement continue de la part de la municipalité de Pointe-Lebel
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par le(la) conseiller(ère), M. Jacques Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
DE	nominer Mme Josée Gagnon au sein du comité des loisirs de Pointe-Lebel
QUE	le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RES. 2025-09-198

7.6 ORGANISATION D'ÉVÈNEMENT PAR LE COMITÉ DE LOISIRS AU 1ER NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE	la fête de l'halloween constitue un moment rassembleur et festif pour les familles de la municipalité de Pointe-Lebel;
CONSIDÉRANT QUE	le comité des loisirs de Pointe-Lebel souhaite organiser une célébration le 1er novembre 2025 au 830;
CONSIDÉRANT QU'	la demande d'aide financière initial du comité des loisirs de Pointe-Lebel est de 2000\$.
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par le/la conseiller(ère), M. Clermond Coll et résolu à l'unanimité par les conseillers présents
D'AUTORISER	le comité des loisirs de Pointe-Lebel à organiser un évènement sous la thématique de l'halloween le 1er novembre 2025 au 830 Granier
D'AUTORISER	un montant de 750.00\$ en aide financière au comité des loisirs de Pointe-Lebel



QUE le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à engager les dépenses nécessaires dans le respect du budget alloué et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RES. 2025-09-199

7.7 PANNEAUX D'INTERPRÉTATION SCULPTURE LOCALE

CONSIDÉRANT QUE la sculpture au centre du carrefour giratoire de Pointe-Lebel constitue un élément patrimonial et culturel significatif pour la communauté;

CONSIDÉRANT QU' elle a été réalisée par l'artiste baie-comois Albert Yves Gendron, que la sculpture évoque l'enracinement des pionniers qui ont bâti notre région, les arches rappellent le barrage Daniel-Johnson, les pointes projetées vers le ciel représentent à la fois des dents des scies utilisées par les premiers bûcherons et l'éclair animé de la décharge de toute énergie électrique sans oublier la forme de l'image du tipi, une évocation de la présence amérindienne sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de panneaux d'interprétation vise à valoriser toutes les œuvres de notre région, à informer les citoyens, les visiteurs sur leurs histoires et leurs créateurs ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est soutenu par le Grand Rappel qui met en valeur l'identité culturelle de la Manicouagan;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le/la conseiller(ère), Josée Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'APPUYER le projet d'installation d'un panneau d'interprétation pour les sculptures locales

QUE le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RES. 2025-09-200

7.8 JOURNÉE CULTUREL "LE CAMPING DES GROS SABOTS"

CONSIDÉRANT QU' une demande a été fait auprès su service de la culture, des loisirs et du tourisme;

CONSIDÉRANT QUE le camping des gros sabots est une œuvre qui s'inscrits dans une lignée créative d'artistes ayant à cœur l'immersion culturel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le/la conseiller(ère), M. Jacques Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER le montant de 500.00\$ avant taxes;

D'APPROUVER la tenue de l'activité le camping des sabots au 830 Granier, dimanche 28 septembre 2025;

QUE le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.



RES. 2025-09-201

7.9 MUSIQUE INTERACTIVE ET PARTICIPATIVE – DOMAINE DES PINS ET FADOQ

CONSIDÉRANT QUE	la musicothérapie a été bénéfique pour le bien-être physique, émotionnel et social;
CONSIDÉRANT QUE	Mme Micheline Hall, présidente du Domaine des Pins Blancs à fait une demande écrite demandant à la municipalité de Pointe-Lebel; de subventionner les séances d'octobre, novembre et décembre 2025;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par le/la conseiller(ère), M. Jacques Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
D'AUTORISER	une demande de soumission auprès de Mme Audrey Caron qualifié pour concevoir et animer des séances de musicothérapie pour le Domaine des Pins Blanc pour les séances d'octobre, novembre et décembre 2025;

RES. 2025-09-202

7.10 MANDAT AVOCAT MORENCY – TERRAIN CENTRE JARDIN TRUDEL

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Pointe-Lebel a reçu une demande provenant du centre de jardin Trudel demandant défrayer les frais juridiques en lien avec le déplacement d'équipement pour le terrain des étangs et la conduite d'eau;
CONSIDÉRANT QUE	que la firme Morency, avocats; représente déjà la municipalité pour régler tous les dossiers en litige ou tous autres dossiers;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par le/la conseiller (ère) Mme. Cécile Roussel et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
DE MANDATER	la firme Morency, avocats de représenter la municipalité de Pointe-Lebel dans le dossier terrain centre de jardin Trudel
QUE	le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RES. 2025-09-203

7.11 DEMANDE FINANCIÈRE - ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Pointe-Lebel désire contribuer à la demande d'aide financière de l'association du cancer de l'est du Québec
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par le/la conseiller(ère), Mme Nadine Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
D'AUTORISER	la somme de 100.00\$
QUE	le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.



RES. 2025-09-204

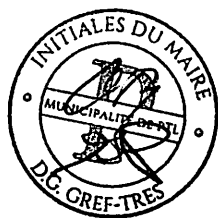
**7.12 DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ POUR ALIÉNER OU LOTIR POUR
AGRANDIR UNE SUPERFICIE UTILISÉE À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE LE LOT
4 917 314 – RUE MURRAY**

- CONSIDÉRANT QU'** une demande a été formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Me Nathalie Harvey concernant le lot 4 917 314 appartenant à M. Stewart McIntyre;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à aliéner ou lotir pour agrandir une superficie utilisée à une fin autre que l'agriculture et permettre de vendre le lot 4 917 314, avec la résidence et les bâtiments accessoires dessus construits étant le 96 rue Murray au fils du demandeur, alors que le père M. Stewart McIntyre va conserver la résidence voisine construite sur le lot adjacent 4 917 315 étant le 98 rue Murray;
- CONSIDÉRANT QUE** les frais seront assumés entièrement par M. Stewart McIntyre;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme aux règlements de zonage numéro 461-2015 et de lotissement numéro 463-2015 du Village de Pointe-Lebel;
- CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 62 de la *Loi sur la protection, du territoire et des activités agricoles du Québec* la municipalité du Village de Pointe-Lebel confirme que ce projet répond aux critères exigés par la loi.
- EN CONSEQUENCE** il est proposé par le/la conseiller(ère), Mme Cécile Roussel et résolu à l'unanimité des conseillers présents
- QUE** la Municipalité de Pointe-Lebel appuie la demande d'aliéner ou lotir pour agrandir une superficie utilisée à une fin autre que l'agriculture sur le lot numéro 4 917 314;
- QUE** le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RES. 2025-09-205

7.13 DÉPÔT RAPPORT FINANCIER 2023

- CONSIDÉRANT QU'** la firme *Daniel Tétrault, CPA, Inc.* a finalisé et déposé le rapport des états financiers 2023 de la municipalité de Pointe-Lebel;
- EN CONSEQUENCE** il est proposé par le/la conseiller(ère), M. Clermond Coll et résolu à l'unanimité des conseillers présents
- D'ACCEPTER** les états financiers 2023 tel que déposé par la firme Daniel Tétrault, CPA, Inc.
- QUE** le directeur général/greffier-trésorier, M. Gilles Pineault, soit autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.



8	AFFAIRES NOUVELLES	
----------	---------------------------	--

Aucunes affaires nouvelles.

9	PÉRIODE DE QUESTIONS	
----------	-----------------------------	--

Les questions posées ont été répondues lors de la présente séance.

RES. 2025-09-206

10	LEVÉE DE LA SÉANCE	
-----------	---------------------------	--

CONSIDÉRANT QUE

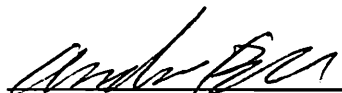
tous les points à l'ordre du jour ont dûment été traités.

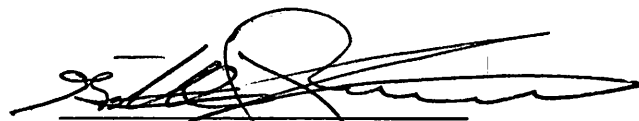
EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le/la conseiller(ère), Mme. Nadine Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER

à la levée de la séance, il est 19h46.


André Bossé
Maire


Gilles Pineault
Directeur général/greffier-trésorier

Je, André Bossé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


André Bossé
Maire